Commune de Lalheue et ses trois rivières en Bourgogne

La Lhuye

Bulletin Municipal Mois de Janvier 2015 N° 374
www.mairie-lalheue.fr

NOEL DES ENFANTS 2014

SOMMAIRE :

Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
Etat-civil
La Parole aux associations

Secrétariat de Mairie
Mardi de 15h00 à 17h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00
Permanence du Maire : Tous les lundis de 18h00 à 19h00
Permanence des adjoints : le 1er samedi du mois de 11h00 à 12h00
Tél./Fax : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-lalheue.fr

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2015

(Le compte-rendu de délibérations reprend de façon synthétique les décisions prises par le Conseil)

Étaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Victor BONNOT, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Alexandre CZECH à Christian CRETIN.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de séance du 24 novembre 2014.

1. Tarifs communaux 2015

Le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs communaux 2015 :

- TAXE D'AFFOUAGE : mise au rôle en septembre 2015 : 21 €
- TETES DE CHENES ET DE FRENES : 5 € le stère fait.
- TAXE POUR DEPOT DE BOIS SUR LE DOMAINE COMMUNAL (du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016) : 21 €
- CIMETIERE COMMUNAL :

- CONCESSION (Tarif au M² à compter du 1er mars 2015): 27 € pour 15 ans - 52 € pour 30 ans
- JARDIN DU SOUVENIR (à compter du 1er janvier 2015) : 350 € pour 15 ans - Vacation funéraire : 25 €

- Clé tennis *(pas d'augmentation)* : 38 € (à compter du 1er mars 2015)
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 420 € (à compter du 1er mars 2015)
- Location salle des fêtes (tarif à compter du 1er juillet 2015):

Habitants de la Commune (pas d'augmentation) : 24h : 110 € - 48 H : 150 € - 72 H : 190 €
Personnes extérieures à la Commune : 24 H : 140 € - 48 H : 180 € - 72 H : 230 €
Vin d'honneur : 70 €

Caution : 400 €

L'électricité reste au coût réel avec relevé du compteur.

Tarifs de remplacement de la vaisselle : assiette à dessert 1.5 € ; assiette creuse et plate 2 € ; tasse 1 € ; coupelle 1.5 € ; fourchette et cuillère à soupe 1 € ; couteaux 2 € ; cuillère à café 0.8 € ; verre 23 cl, verre 16.5 cl et flute 2 € ; saladier en verre 8 € ; Pot à eau 6 €.

2. Buisson Roncin : réseau d'eaux usées

M. le Maire rappelle les conclusions de l'étude « schéma directeur d'assainissement » établies sur le Buisson Roncin. Considérant le lourd impact financier de l'opération, le Conseil décide d'abandonner le projet d'assainissement collectif prévu sur le hameau. Pour information, le coût du projet a été estimé à 320 000 € HT sans les coûts connexes (maîtrise d'œuvre, étude géotechnique, acquisition foncière des terrains etc.). **Pour les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, la mairie rappelle aux habitants de Lalheue qu'il existe un éco-prêt à taux 0 (plafond 10 000 € - remboursement entre 10 et 15 ans). De même, vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels pour faire vider votre fosse. Pour toute information complémentaire sur les aides disponibles, nous vous invitons à vous rapprocher de la Communauté de Communes.**

3. Radar pédagogique

Le radar pédagogique a enfin été livré. M. le Maire propose de le fixer sur un poteau existant route de la Ferté le 24 janvier prochain pour inciter les automobilistes à ralentir. Pendant une année, le radar enregistrera et stockera toutes les données relatives à la gestion du flux de circulation.

Compte-rendu de réunion

- Communauté de Communes Entre Saône et Grosne : M. le Maire rapporte la réunion qui s'est tenue en présence du Conseil général relative au déploiement d'un réseau très haut débit sur le territoire intercommunal. Coût du projet pour la Communauté de Communes : 1.5 millions d'euros. La commune de Lalheue devrait être desservie par la fibre optique en 2020 au plus tard.

- Questions et informations diverses

- Forêt communale : M. BECK propose de réaliser la dernière coupe restante de 2012 (affouage abandonné), le 2 février prochain avec M. BONNOT et les deux agents municipaux. Pour rappel, le bois servira à chauffer la salle des associations (atelier municipal). Après avoir effectué un tour des coupes, il a hélas constaté la présence de nombreux débris (vitre cassée etc.) dans la forêt communale. Concernant les coupes n°6 et 7, les têtes de chênes seront marquées prochainement pour permettre le lancement des affouages dans les plus brefs délais.
- Problème de raccordement des eaux de pluie sur le réseau d'assainissement : Treize maisons ont été identifiées sur Lalheue. La mairie prendra contact avec chaque foyer pour les sensibiliser et leur demander la mise aux normes leur installation.
- Remise en état du terrain de foot : M. BONNOT informe qu'il ira labourer le terrain au printemps prochain.
- Route de la frette : Le Conseil décide de réserver cette voie à un usage strictement agricole. Deux panneaux de signalisation seront commandés.
- Prochains travaux d'élagage : M. BONNOT signale la nécessité de tailler les branches dans la rue du moulin. M. BECK et M. BONNOT procèderont à l'élagage. M. le Maire demandera également aux agents municipaux de déblayer et nettoyer autour du transformateur au Buisson Roncin. Pour les besoins d'une coupe d'affouage, M. le Maire demandera la dépose d'une ligne téléphonique au Buisson Roncin par sécurité.

La séance est levée à 21H50.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

INSEE : Recensement de la population légale

A compter du 1er janvier 2015, la Commune de Lalheue compte 394 habitants.

Modification des horaires de permanence des élus

La permanence du maire est maintenue les lundis mais elle est avancée à 18h00 jusqu'à 19h00.

La permanence des adjoints s'effectuera une seule fois par mois : le 1er samedi du mois de 11h à 12h.

Modification des horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale sont avancés. Désormais, elle sera ouverte tous les mardis de 16h45 à 18h45.

Démarches administratives

Afin d'éviter toute déconvenue (voyage, examen, concours), il vous est recommandé d'entamer vos démarches administratives pour le renouvellement de votre carte d'identité 2 ou 3 mois avant la date d'expiration, même si vous ne connaissez pas encore précisément les dates de vos séjours à l'étranger ou des épreuves que vous allez devoir passer. En effet, à l'approche de la période estivale et des périodes d'examen, le délai moyen pour obtenir vos nouveaux papiers d'identité est susceptible de fortement augmenter durant les mois de mai et juin (3 à 8 semaines) du fait de la multiplication des demandes sur toute la France.

Il en est de même pour vos travaux, toute demande de permis de construire ou déclaration de travaux doit être déposée au minimum 2 à 3 mois avant la date de commencement de votre projet. Alors n'hésitez pas à contacter en amont la mairie pour savoir si votre projet est soumis ou non à une déclaration d'urbanisme.

Recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se présenter en Mairie dès leur 16ème anniversaire muni de leur livret de famille et d'une pièce d'identité pour se faire recenser.

La mairie vous remettra une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il vous faudra conserver précieusement si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et conduite accompagnée).

ETAT-CIVIL 2014

Naissance

23 septembre	**CZECH Eléna Emma Manon**

Mariages

28 juin	**VEY Christophe Nicolas et MONTANGE Claire**
12 juillet	**BON Franck David et BON Stéphanie**

Décès

21 janvier	**RICARD Charles Max (12.03.1942 – 21.01.2014)**
14 novembre	**GUY Ulrich (21.04.1983 – 03.07.2014)**

A.S.L : Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci ?

► Mercredi 4 février de 15h à 17h *(salle des fêtes)* : Ateliers récréatifs pour les enfants à partir de 4 ans *(Peinture, découpage, coloriage, petit bricolage etc….)*
12 enfants maxi, si possible inscription au 03 85 44 76 83

► Samedi 7 février à 20h00 à la Bibliothèque : Lecture par David Rougerie. Texte d'Antoine de Saint Exupéry *(environ 1 heure).* Suivi d'un petit mâchon convivial où chacun apporte ce qu'il lui plaît à partager (sucré, salé, vin).
Pour tout renseignement : tél. 03 85 44 76 83. Entrée libre.

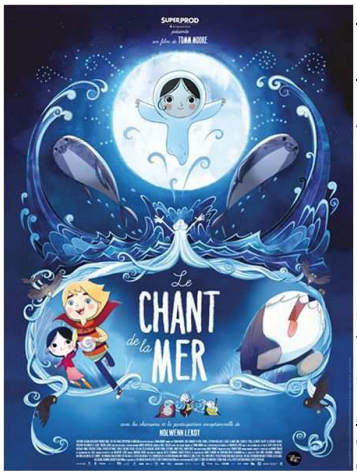

CINEMA NUMERIQUE (salle des fêtes de Lalheue)

Mercredi 11 février à 16h30 « LE CHANT DE LA MER »

Animation - Film Irlandais de Tomm Moore avec les voix de Nolwenn LEROY, Jean Stan Du Pac de Nathalie Homs
Durée : 1h33 – Public : ENFANTS FAMILLE

Ben et Maïna vivent avec leur père tout en haut d'un phare sur une petite île. Pour les protéger des dangers de la mer, leur grand-mère les emmène vivre à la ville. Ben découvre alors que sa petite sœur est une selkie, une fée de la mer dont le chant peut délivrer les êtres magiques du sort que leur a jeté la Sorcière aux hiboux. Au cours d'un fantastique voyage, Ben et Maïna vont devoir affronter peurs et dangers, et combattre la sorcière pour aider les êtres magiques à retrouver leur pouvoir.

Notre avis : Avec les chansons et la participation exceptionnelle de Nolwenn Leroy. Après « Brendan et le secret de Kell's » Tomm Moore revisite les légendes et nous emmène dans une fabuleuse histoire ou le contemporain côtoie la magie.

Mercredi 11 février à 20h30 « BON RETABLISSEMENT !»

Comédie – Film françis de Jean Becker avec Gérard Lanvin, Fred Testot et Jean-Pierre Darroussin
Durée : 1h21 – Public : ADO-ADULTES

Suite à un accident, Pierre, la soixantaine, se retrouve cloué au lit avec une jambe dans le plâtre. Misanthrope au caractère bien trempé rêvant de silence et de solitude, voilà que le monde s'invite à son chevet. Il assiste alors impuissant à la valse quotidienne des médecins, infirmières et personnels hospitalier, puis de ses proches dont son frère Hervé. Au fil de rencontres inattendues, drôles ou touchantes, Pierre reconsidère certains a priori et pose sur les autres un regard différent. Et, contre toute attente, ce séjour à l'hôpital finit par ressembler à une renaissance…

Notre avis : « Bon rétablissement ! » ne délivre pas seulement du rire sans ordonnance. Humanité et sensibilité lui rendent visite.
Court métrage : Diagnostic de Fabrice Bracq

Tarifs : Adultes : 4.50 € - Enfant (– 12 ans) : 2.50 €

► Mercredi 18 février de 15h à 17h *(salle des fêtes)* : Ateliers récréatifs pour les enfants à partir de 4 ans *(Peinture, découpage, coloriage, petit bricolage etc….)* si possible inscription au 03 85 44 76 83

► Samedi 21 février à 20h30 *(salle des fêtes)* : *(Tarif : 5 €)*
Spectacle humoristique
1ère partie : « oui je bous » *par David Rougerie*
2ème partie : « Dépressions verbeuses » *par Pierre Henri*
"Plongée en verbe fou et en images dans l'univers absurde, désopilant et bouleversant de Pierre Henri, un comique de salubrité publique et un aventurier de la langue. Il est accoudé au monde et transforme tout ce qu'il entend, voit, ressent, en jonglerie verbale..."